



Bienvenue à la CGSLB !

Découvrez nos services et avantages !







Plus de dialogue, moins de casse Bienvenue au syndicat positif !

Pas toujours besoin de crier pour se faire entendre. À tous les niveaux de la concertation sociale, les représentants CGSLB défendent les intérêts des travailleurs et des allocataires sociaux. Pour les uns nous négocions de meilleures conditions de travail, pour les autres nous nous battons afin de préserver les allocations sociales. Ils savent mieux que personne ce qui vit dans leur entreprises, leur secteur, leur région...

Le Syndicat libéral donne **la priorité à la concertation pour trouver des solutions**. Ce n'est qu'après épuisement de toutes les possibilités de négociation que nous passons aux actions plus dures. Notre approche orientée solutions fait de nous l'un des syndicats les plus efficaces. De plus en plus de travailleurs et d'allocataires sociaux le constatent également. S'affilier à la CGSLB, c'est rejoindre une organisation avec une approche positive et réfléchie !

Service personnalisé, paiement rapide

- Vous vous posez des questions sur le calcul de votre salaire, vos impôts, votre pension, sur les allocations de maladie ou d'invalidité, etc. ?
- Besoin d'assistance (juridique) en cas de conflit au travail ou avec l'ONEM ou une autre instance de la sécurité sociale ?
- Vous cherchez un syndicat qui paie vos allocations (de chômage) vite et bien ?
- Votre entreprise est en restructuration ?
- Vous voulez faire une déclaration de créance en raison de la faillite de votre employeur ?
- Vous voulez consulter un professionnel sur l'orientation à donner à votre carrière ?
- Vous êtes victime ou témoin de harcèlement au travail ?
- Vous voulez faire relire votre CV ?
- Vous vous demandez à quel âge vous pouvez partir à la pension et quel en sera le montant ? Quel est l'impact de certains choix en matière de RCC ou de crédit-temps de fin de carrière ?

Pour les réponses à toutes ces questions, vous pouvez contacter le Syndicat libéral. Nos collaborateurs sont là pour vous aider et vous répondre. Et ils peuvent compter sur des spécialistes dans leur travail. Toute une équipe veille en fait à ce que votre dossier soit correctement suivi ! Moins de soucis pour vous.

Pour le paiement de vos allocations de chômage, vous êtes aussi au bon endroit. La CGSLB est réputée pour payer rapidement et correctement ! Des milliers d'affiliés le confirment : vous êtes entre de bonnes mains à la CGSLB !



Vous pouvez compter sur les délégués CGSLB

Les délégués CGSLB sont directement reconnaissables. Ce sont les femmes et les hommes qui veulent vraiment vous aider. Ils prennent le temps de vous écouter et cherchent des solutions pour vous et vos collègues.

« Votre liberté, votre voix », c'est le slogan du Syndicat libéral. En d'autres termes, nos délégués sont libres de leurs opinions, rien ne leur est imposé. Ils peuvent ainsi faire des propositions innovatrices selon votre situation. Alors n'hésitez plus et faites appel aux représentants CGSLB dans les organes de concertation de votre entreprise.

Envie de vous engager aussi pour votre entreprise ? Magnifique ! Faites-le nous savoir. Vous pouvez compter sur notre soutien et nos formations gratuites.

Quelques témoignages

Luc: « En raison de la crise du coronavirus, nous avons été au chômage temporaire. C'était la première fois pour moi. Je me suis affilié en ligne à la CGSLB et le reste a suivi. Ils m'ont demandé quelques renseignements pour que mon dossier soit en ordre. Et peu après, j'ai touché mes allocations de chômage temporaire. Quel service ! »

Marie: « Depuis que je suis devenue grand-mère, j'envisage de réduire mon temps de travail. Mais qu'est-ce que cela aura comme impact sur mon salaire et mon pécule de vacances ? Et plus tard sur ma pension ? J'ai un rendez-vous demain dans mon secrétariat CGSLB, ils ont fait plusieurs simulations. Cela me permet de savoir où je vais et de prendre la bonne décision. »

Thomas: « Mais comment tu sais ça, toi ? Voilà ce que mes collègues me disent quand je les informe que les salaires dans notre secteur sont indexés. C'est très simple, en fait. J'ai reçu un mail de la CGSLB avec cette information. Un service sur mesure, c'est ce que j'aime, merci la CGSLB ! »

Yassine: « Quand j'ai appris que l'entreprise dans laquelle je travaillais depuis 17 ans avait déposé le bilan, c'était la douche froide. Heureusement, j'ai pu compter sur le Syndicat libéral. Ils se sont occupés de mon dossier chômage et m'ont donné les informations nécessaires sur mes droits et obligations en tant que créancier. Ils m'ont aussi aidé à faire ma demande de créance. Quel soulagement, pas besoin de faire appel à un avocat ! Dans cette période compliquée, j'ai pu compter sur la CGSLB pour m'aider avec la paperasse administrative. »

CGSLB, c'est vous notre métier !

En tant que syndicat, nous continuons à faire ce que nous faisons déjà avec un certain succès : **un service personnalisé, des informations, un accompagnement et des conseils sur mesure pour que votre lieu de travail** soit un endroit agréable. Toutefois, pour la CGSLB, la vie ce n'est pas que le travail, c'est pourquoi nous voulons vous aider encore plus avec notre guichet unique. N'hésitez pas à venir poser vos questions, et invitez vos proches et amis à en faire de même. Avec **notre offre de services à 360°**, vous bénéficiez également de nos conseils et de notre expertise dans les domaines suivants :

Fiscalité

Déclarer vos impôts, c'est une corvée trop complexe ? Nous pouvons vous aider à bien remplir votre déclaration fiscale en fonction de votre situation personnelle. Parce que, en vrai Belge, vous ne voulez surtout pas payer plus que vous ne le devez.

Accompagnement professionnel

Prêt à prendre un nouveau départ, mais que vous voulez vraiment ? Argent ou épanouissement ? Penser au présent ou à l'avenir ? Changer pour davantage de sérénité ou de responsabilités ? Ensemble, nous recherchons le bon équilibre et une nouvelle dynamique pour votre carrière.

Primes et interventions financières

Il en faut de l'énergie, au propre comme au figuré, pour rechercher toutes les primes et aides financières qui existent ! Vous avez peur du changement ? C'est peut-être parce que vous ne connaissez pas toutes les aides dont vous pouvez bénéficier. Nous vous disons tout sur le sujet.

Revenus complémentaires

Combien pouvez-vous gagner en plus, et qu'est-ce que ça vous rapporte vraiment ? Veillez à ne pas devoir payer le prix fort pour cela. Peut-être que l'activité complémentaire idéale est celle qui vous apporte plus que de l'argent. Nous sommes en tout cas là pour vous conseiller.

Travail frontalier

Les frontières sont faites pour être dépassées. Mais, que vous travailliez à l'étranger ou que vous y habitiez, nous savons où se situe la limite entre ce qui joue en votre faveur... ou pas.

Droits des successions

Les droits de succession : un sujet de discussion qui ne survient jamais au bon moment. C'est pourquoi nous sommes toujours là pour vous. Y compris si vous voulez commencer à réfléchir à votre propre héritage. Car mieux vaut tôt que jamais.

Droits des propriétaires et des locataires

Qui fait quoi ou qui doit faire quelque chose ? Que dit la loi et qu'en enseigne la pratique ? Nos experts vous aident et savent toujours vous aiguiller comme il faut.

Formes de vie commune

Cohabiter ? Légalement ou de fait ? Se marier plutôt ? Mais sous quel régime ? Ces décisions ont des conséquences que vous n'imaginez pas toujours. Nous vous les expliquons en détail.

Soutien numérique

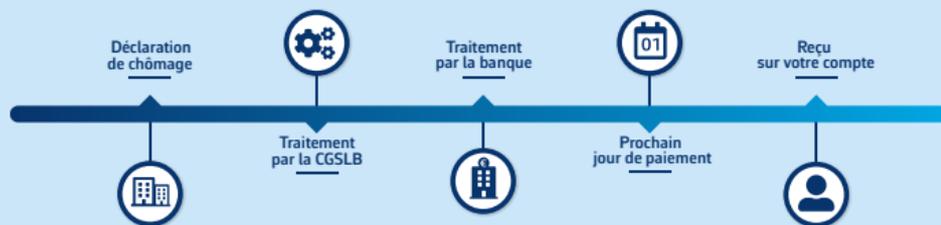
Vous avez du mal avec ces outils censés vous faciliter la vie ? Nous vous ouvrons la voie dans le monde digital d'aujourd'hui, afin que vous n'ayez plus l'impression d'être complètement perdu.

Mobilité

Êtes-vous flexible dans vos déplacements ? Faites-vous des économies en gagnant du temps ou ces quelques minutes ne sont-elles rien en regard des avantages dont vous bénéficiez ? Et qu'en est-il de la mobilité de votre famille ?

Vous cherchez un syndicat qui paie vos allocations (de chômage) vite et bien ?

Pour le paiement de vos allocations, vous pouvez compter sur le Syndicat libéral. La CGSLB est connue pour ses paiements rapides et corrects ! Vous êtes au chômage ? Vous pouvez alors compter sur la CGSLB, organisme de paiement reconnu pour les allocations de chômage. Bien que ce soit l'ONEM qui détermine vos droits, par exemple aux allocations de chômage ou aux allocations d'insertion, ce sont les organismes de paiement qui traitent votre dossier et vous versent l'argent. La CGSLB a la réputation de payer vite et bien, et de vous guider dans tout l'administratif de manière correcte et individuelle.



Nous vous guiderons dans le labyrinthe de la paperasserie et des obligations. Nous nous assurerons que vous disposez de toutes les informations et de tous les documents nécessaires. Nous vous aiderons à remplir les formulaires et à soumettre votre dossier à l'ONEM.

En outre, nous sommes l'intermédiaire entre vous et l'ONEM pour toutes les déclarations de changement, par exemple les changements de situation familiale. Nous vous informons de vos droits et obligations comme chômeur. La réglementation du chômage est très complexe. Il vaut mieux bénéficier de l'aide d'experts afin de recevoir tout ce qui vous est dû. Il est important de pouvoir compter sur un organisme de paiement qui vous donne toutes les informations nécessaires. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous dans l'un de nos secrétariats. Des milliers d'affiliés le confirment : vous êtes entre de bonnes mains à la CGSLB !

Vous rentabilisez rapidement le coût de votre affiliation grâce aux primes et indemnités

Prime syndicale

Dans de nombreux secteurs, les travailleurs affiliés à la CGSLB peuvent prétendre à une prime syndicale. De cette manière, votre affiliation à la CGSLB est très avantageuse !

Comment recevoir ma prime syndicale ?

Dans certains secteurs, les affiliés reçoivent automatiquement leur prime syndicale. Dans d'autres secteurs, l'employeur doit vous fournir un formulaire à cet effet. Vous ne savez pas bien comment cela se passe pour vous ?

Contactez le délégué CGSLB de votre entreprise ou votre secrétariat CGSLB. Vous recevrez un mail vous signalant que la période de paiement de la prime syndicale dans votre secteur approche !



Sécurité d'existence

Dans une multitude de secteurs, des compléments d'indemnisation ont été prévus en cas de chômage temporaire, de prépension, de maladie, etc. Le Syndicat libéral se charge du paiement de ces compléments à ses affiliés concernés. Les indemnités de sécurité d'existence dépendent de votre secteur. Vous pouvez déjà trouver certaines d'entre elles sur notre site web via « mon secteur ». Contactez votre secrétariat CGSLB pour connaître à quoi vous avez droit et comment vous pouvez l'obtenir.

Primes de solidarité

Pour les événements marquants de votre vie, par exemple lorsque vous vous mariez, vous devenez cohabitant légal ou vous accueillez un enfant, ou lors de votre départ à la pension, la CGSLB vous octroie une prime de solidarité.

- naissance/adoption : 50 euros
- mariage/cohabitation légale : 75 euros
- pension : 4 euros par année d'affiliation ininterrompue auprès d'une organisation syndicale reconnue (avec un maximum de 180 euros). Les années d'affiliation auprès d'un autre syndicat sont aussi prises en compte.

Pour recevoir une prime de solidarité, vous devez remettre à votre secrétariat CGSLB un document qui atteste l'événement (par ex. acte de naissance, carte de mariage, etc). Il faut un an d'affiliation (transfert compris) pour recevoir la prime. L'affilié qui paie des cotisations de solidarité au lieu des cotisations classiques n'a pas droit à une prime.





Formation continue grâce à la CGSLB

En tant que travailleur, il est important de connaître ses droits et aussi ses obligations. Pour cela, la voie la plus directe ce sont les formations organisées par la structure d'éducation permanente de la CGSLB, l'ASBL BdS, Le Bien-être des Salariés. Chaque année, nous élaborons un catalogue de formations diverses. Mieux comprendre le monde social et économique, mieux appréhender votre environnement de travail et la concertation sociale, c'est ce que nous vous proposons de faire en suivant nos formations.

Bien sûr, ces formations sont gratuites pour les membres de la CGSLB. Elles peuvent être suivies dans le cadre du congé légal adéquat, en fonction de la région dans laquelle vous exercez votre activité et de votre situation spécifique. Ainsi, vous pourrez suivre une formation pendant les heures de travail en percevant votre salaire (dans le cadre du plafond autorisé par le CEP).



Bien aiguillé grâce au Manuel du travailleur

Une question sur vos **droits et obligations** en tant que travailleur ? Dans ce cas, il n'y a pas de place pour l'à peu près, vous avez besoin d'une information exacte et à jour. À cette fin, le Syndicat libéral a développé son « Manuel du Travailleur » : un résumé commenté de la législation sociale. La version papier est éditée tous les deux ans. Il s'agit d'un guide juridico-social pratique et compréhensible qui apporte des réponses aux questions les plus souvent posées par les travailleurs et les allocataires sociaux.

Le Manuel du Travailleur, c'est aussi un outil informatique, mis à jour régulièrement. Les affiliés de la CGSLB peuvent consulter gratuitement la **version électronique** grâce à un accès réservé et sécurisé via **www.lemanuel.be**. Vous vous connectez à l'aide de votre numéro d'affiliation et vous pouvez ainsi en apprendre davantage sur la législation sociale sur un thème en particulier. **Un avantage exclusif réservé aux affiliés du Syndicat libéral!**

Bien informé

Notre **magazine Librement** – disponible en version électronique ou papier – vous informe sur l'actualité sociale, les derniers changements dans la législation pouvant avoir un impact sur vos droits en tant que travailleur ou allocataire social, et vous présente les nouveaux avantages réservés aux affiliés.

Consultez aussi régulièrement notre site web **www.cgslb.be**. Il est actualisé chaque jour. Nous y traitons en détails de différents thèmes et prises de position. Vous y trouverez également un aperçu de toutes les publications du Syndicat libéral.

Pour un aperçu de notre travail au quotidien sur le terrain, une seule adresse : notre page Facebook. Via **www.facebook.com/CGSLB**, nous vous informons 7j/7. Likez nos publications et partagez-les ! Suivez-nous aussi sur Instagram et YouTube.

Pensez aussi à communiquer votre adresse mail à votre secrétariat CGSLB. Vous recevrez ainsi par mail les informations spécifiques à votre situation professionnelle.





Tout pour votre pouvoir d'achat : des réductions à la pelle

Le Syndicat libéral se bat chaque jour pour améliorer votre pouvoir d'achat. Vous le savez, vous en bénéficiez. Notre offre d'avantages ne poursuit qu'un seul but : augmenter le pouvoir d'achat de nos affiliés et leur donner plus de temps pour profiter de la vie !

Rendez-vous sur www.avantages.cgslb.be pour un aperçu de notre offre. Allez régulièrement sur cette plateforme pour être au courant des réductions en cours.

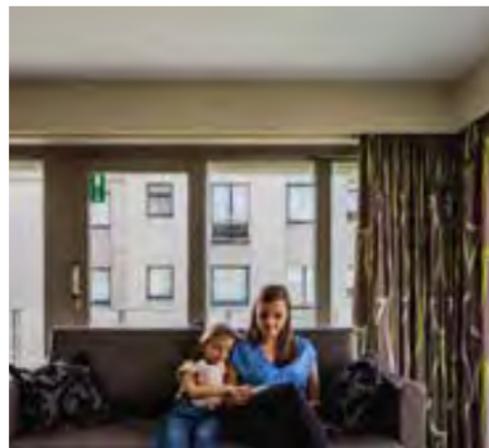


**La vie, ce n'est pas que le travail :
découvrez les maisons de vacances de la CGSLB**

S'évader loin du train-train quotidien ? Rien de plus facile grâce aux **maisons de vacances** du Syndicat libéral. Vous y serez le bienvenu en toute saison, pour quelques jours ou pour une période plus longue.

L'offre est variée, les appartements et les maisonnettes sont aménagés avec tout le confort utile et idéalement situés : **au littoral belge** (Westende, Middelkerke, De Panne, Blankenberge, Nieuwpoort ...), **en Ardenne, jusque dans le sud de la France.**

Pour plus de renseignements, consultez www.cgslb.be/fr/maisons-de-vacances. Vous y trouverez les tarifs de location préférentiels pour nos affiliés. De quoi vous plonger directement dans l'ambiance vacances !





S'affilier à la CGSLB ?

Grâce à votre affiliation, vous bénéficiez d'une large gamme de services professionnels et de notre soutien tout au long de votre carrière professionnelle et même après.

N'attendez plus et rendez-vous dans le secrétariat CGSLB le plus proche de chez vous. Toutes les adresses se trouvent sur notre site web : www.cgslb.be/fr/secretariats.

Ou affiliez-vous en ligne. En savoir plus sur l'affiliation et le montant des cotisations mensuelles ? Consultez www.cgslb.be. Invitez vos collègues, vos amis et les membres de votre famille à en faire autant. Plus nous aurons d'affiliés, plus nous pourrons faire entendre notre voix et défendre encore mieux les travailleurs et les allocataires sociaux. Vous habitez à l'étranger et vous travaillez en Belgique ? Vous êtes aussi le bienvenu au Syndicat libéral !

FreeZbe est la cellule jeune de la CGSLB

Sa mission consiste à accompagner les jeunes dans leur transition de leur vie d'étudiant vers le marché du travail. Par ailleurs, nous sommes là pour défendre vos droits et vos intérêts.

Des questions ? Envoyez un mail à jeunes@cgsלב.be
ou jeunes-bruxelles@cgsלב.be.

Vous pouvez également poser toutes vos questions sur notre page Facebook : www.facebook.com/jeunes.cgsלב
FreeZbe est gratuit pour les étudiants jusqu'à 25 ans !



Suivez nous :



www.cgslb.be



www.facebook.com/CGSLB



www.twitter.com/CGSLB



www.linkedin.com/company/CGSLB



www.instagram.com/CGSLB